



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001 / 58 / CE

Produit : **VITILACTIC STARTER BL01**

Version n°04 du 10/10/2007

## 1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **VITILACTIC STARTER BL01**

Utilisation : préparation utilisée en oenologie

Fournisseur : **SOFRALAB – MARTIN VIALATTE OENOLOGIE – STATION OENOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE**  
79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA - FRANCE

Tél . 00 33 (0)3 26 51 29 30 - Fax 00 33 (0)3 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59

## 2 - Composition/ Information sur les composants

Poudre lyophilisée de *Oenococcus oeni* (*Leuconostoc oenos*).

## 3 - Identification des dangers

Produit non dangereux selon les critères de la norme européenne relative à la classification des substances dangereuses.

## 4 - Premiers secours

Remarques générales :

En cas de contact avec la peau : Sans effet

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau

En cas d'ingestion : Rincer soigneusement la bouche et la gorge avec de l'eau.

En cas d'inhalation : En cas d'irritation, consulter un médecin

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Produit : VITILACTIC STARTER BL01

Version n° 04 du 10/10/2007

### 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

Protection contre le feu et les explosions: pas de précautions particulières

Moyens d'extinction recommandés : eau pulvérisée, ou CO<sub>2</sub>

Dangers particulier : aucun

### 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Procédés de nettoyage/ ramassage : Balayer et aspirer le produit répandu. Laver la surface à l'eau. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la législation en vigueur.  
Sur sol humide, ce produit peut être glissant.

### 7 - Manipulation et stockage

Manipulation : Eviter de mettre le produit en suspension dans l'air et la formation de poussières.

Stockage : Stocker dans un endroit frais et sec et bien ventilé.

### 8 - Contrôle de l'exposition/Protection individuelle



Protection des voies respiratoires : Porter un masque anti-poussières dans les lieux peu ventilés TYPE P1.



Protection des yeux : Port de lunette de sécurité (EN 166) si la concentration en poussières dans l'air est excessive.



Protection des mains : Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène.

### 9 - Propriétés physiques et chimiques

Aspect : Poudre

Couleur : Beige clair à brun beige.

Odeur : Légère odeur de fermentation.

pH (solution à 10 % dans l'eau distillée) : De 4 à 6 environ

Solubilité dans l'eau : Incomplète avec légère opalescence.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE****Produit : VITILACTIC STARTER BL01**

Version n° 04 du 10/10/2007

**10 - Stabilité et réactivité**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

**11 - Informations toxicologiques**

En cas d'inhalation : Légère irritation du nez et des voies respiratoires par les poussières formées.

En cas de projection oculaire : Irritation.

**12 - Informations écologiques**

Le produit ne présente pas de danger pour l'environnement. Produit biodégradable.

**13 - Considération relative à l'élimination**

Aucune méthode spéciale d'élimination n'est requise, sauf celles conformes aux règlements en vigueur fixés par les autorités locales.

**14 - Informations relatives au transport**

Produit non concerné par les réglementations du transport de matières dangereuses.

**15 - Informations réglementaires**

Produit non concerné par l'étiquetage des substances et préparations.

**16 - Autres informations**

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »